Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20260929-2026_15B-DE

Publié le 27/10/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation
25/09/2026

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 10 |
| Présents : | 10 |
| **Votants** | **10** |
| **Quorum :** | **6** |

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à 18h30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Etaient présents : Philippe PESQUEREL, Philippe PIARD, Nathaly MONROCQ, Olivier GUILLEMETTE, Jacques-Yves OUIN, Claude FOUCHER, Magali LONCLE, Régis CROTEAU, Jean-Christophe CARON, Angélique LEMIERE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Nathaly MONROCQ

**Délibération n° 2026/15B**
**Objet : Mission de programmation et AMO pour le futur siège et ses espaces annexes**

Suite à l'acquisition d'un bâtiment industriel destiné à accueillir entre autres son futur siège social communautaire, il est proposé une mission de programmation et d'assistance à maitrise d'ouvrage concernant les missions préalables jusqu'au choix d'un Maitre d'Œuvre.

Cette phase permet :

- De définir précisément les besoins réels ;
- De définir une enveloppe financière en adéquation avec un programme ;
- D'écrire formellement un programme qui est la fondation indispensable a tout projet ;
- De maitriser les aléas d'une réhabilitation, qui plus est, avec un changement de destination ;
- De connaitre et maitriser les risques, avantages et inconvénients des choix politiques qui vont engager les deniers publics pour de longues années.

Après consultation de plusieurs entreprises, il a été décidé de retenir l'entreprise D2X dont le siège est à Issy-les-Moulineaux pour la somme de 38 300,00 € HT soit 45 960,00 € TTC.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de valider l'offre de l'entreprise D2X pour la somme de 38 300,00 € HT soit 45 960,00 € TTC.

↳ Autorise M. le Président à accomplir toutes les démarches et formalités et à signer le devis.

↳Informera le Conseil communautaire de cette opération lors de la prochaine séance.

Pour extrait conforme, Le Président,

COMMUNAUTE de COMMUNES Val ès dunes

Philippe PESQUEREL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*